



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Annecy, le **15 FEV. 2022**

Suivi par : Mme C. ROSSIGNOL

Tel : 04 50 33 60 96

Mél : pref-utilite-publique@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

**Mesdames et Messieurs les maires du
département de la Haute-Savoie
(en communication à Messieurs les
sous-préfets)**

Objet : Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées – Travaux de géodésie et de nivellement de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, copie de mon arrêté en date de ce jour, autorisant les ingénieurs et géomètres de l'IGN ou leurs mandataires auxquels il aura délégué ses droits, à pénétrer pendant une période de 5 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté, dans les propriétés publiques ou privées closes ou non closes, afin de procéder à des travaux de géodésie et nivellement sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

En application des dispositions de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété, il vous appartient de procéder à l'affichage du présent arrêté au moins dix jours avant le début des opérations.

Vous voudrez bien dresser procès-verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage en me faisant retour de l'imprimé ci-joint dûment renseigné.

Pour le préfet,
Le directeur,

Jean-Pierre DURAN

